

Instance	Conseil des maîtres
Composition	<ul style="list-style-type: none"> - le directeur, qui préside ; - tous les enseignants affectés à l'école ; - les enseignants remplaçants présents sur l'école au moment des réunions du conseil ; - les membres du RASED. <p><u>Si besoin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel AESH ; - ATSEM ; - partenaires extérieurs ; - commune...
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - il donne son avis sur l'organisation du service et sur l'organisation pédagogique qui est ensuite arrêté par le directeur (décret n°89-122 du 24/02/1989) ; - prévoit l'organisation générale des APC ; - il donne son avis sur la vie de l'école ; - il définit la politique d'achats, d'outils, de manuels ; - il prépare le conseil d'école (avec les représentants de la communauté éducative, l'actualise, définit des indicateurs pertinents pour l'évaluation et la régulation du projet d'école) ; - il élabore le règlement intérieur à ratifier en conseil d'école ; - il développe et donne son avis sur les sorties pédagogiques avec / sans nuitées, les intervenants extérieurs, les manifestations, les actions de communication école/familles, le rôle du personnel AESH... ; - il se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité, en recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle ; - il établit les relations avec les associations ;

	<ul style="list-style-type: none"> - il évalue annuellement les expérimentations avec l'IEN.
Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> - tout sujet relatif à la vie et au fonctionnement de l'école ; - sorties scolaires ; - sécurité ; - projet d'école ; - AESH ; - ...
Rythme et initiative des réunions	<ul style="list-style-type: none"> - au moins une fois par trimestre, à la demande du directeur ou de la moitié de ses membres.
Suites données aux réunions	<ul style="list-style-type: none"> - relevé de conclusions consigné dans un registre sur l'école (cahier, classeur...) et adressé à l'IEN si besoin.
Rôle du directeur d'école	<ul style="list-style-type: none"> - il établit le calendrier annuel des réunions ; - il préside et anime les réunions ; - il consulte ce conseil avant d'arrêter le service des enseignants ; - il consigne les conclusions de ces réunions dans un registre.